



**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL AYANT SIEGE
LE 17 JUIN 2025 A 19H00**

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 17 juin à 19 heures, les membres du conseil municipal, légalement convoqués le 18 mars, se sont réunis en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur David MONNIER, maire des CORVÉES-LES-YYs.

Présents : David MONNIER, Patrick LE DORLOT, Nadine NANTEUIL, Joël BOURNISSIEN, Edouard MICHEL et Jérôme BETOULLE

Pouvoirs : Mme Sophie MULLER pouvoir à Mme NANTEUIL

Absent excusé : M Clément LEKEUX

Absentes Emilie FOSSEPREZ et Monique CLAY

Secrétaire de séance : Jérôme BETOULLE

Formant la majorité des membres en exercice. (**Votants :** 7 Présents : 6 Absents : 3 - **Quorum :** 6)

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil M Jérôme BETOULLE est désignée et accepte de remplir cette fonction.

Ordre du jour

- Information Interconnexion
- Délibération autorisant M le Maire à signer la convention de Sectorisation du réseau d'eau
- Schéma directeur EAU
- Délibération « Transfert des compétences Eau, Assainissements et Défense extérieur contre l'incendie.
- Régie EAU
- Château d'eau
- Devis recherche de Fuite
- Délibération nombre de siège au sein de la Communauté de Communes Terre de Perche
- Bilan Vide Grenier
- 14 juillet
- Création de poste
- Demande de M et Mme DROG
- Demande subvention exceptionnelle pour le Rallye des Gazelles
- Demande de subvention La Cédille
- Demande de subvention L'Association Notre Patrimoine
- Révision tarif EDF location salle
- Discussion sur le déclassement de l'église Les Yys
- Destination du champ communal
- Questions diverses

INFORMATION INTERCONNEXION

M le Maire informe que les travaux sont pratiquement finis. L'entreprise Charles Travaux a réalisé l'intégralité de ses travaux, reste l'entreprise Marteau qui finalise la partie électronique. La mise en service est prévue vers le 11 juillet.

Cependant au vu des travaux supplémentaires tel que la pose de goudron, la réalisation d'un transformateur Mme Kelche, du Service de Gestion Comptable de Nogent le Rotrou propose à la commune de réaliser une ligne de trésorerie afin de pouvoir payer les 10% du surcout des travaux.

M Monnier et M Legros (maire de Champrond en Gâtine), ont fait part de leur mécontentement sur le travail qu'a réalisé le bureau d'étude car ces dépenses n'ont pas été comptabilisé.

Le conseil prend note de ces informations et valide, à l'unanimité, la ligne de trésorerie.

CONVENTION DE SECTORISATION DU RESEAU D'EAU

M le Maire donne le chiffrage de la réalisation de la sectorisation du réseau d'eau sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes terre du Perche :

Montant du Marché 45 988.68€

Subvention Agence de l'Eau Loire Bretagne : 27 593.21€

Subvention département : 9 197.74€

Reste à charge pour la commune 9197.74€

Sachant que la somme est à verser, au moins pour moitié sur le budget 2025, M le Maire propose que la commune fasse un prêt ; qui sera transféré à la communauté de communes Terres de Perche.

M Le Dorlot demande en quoi consiste la sectorisation. M Monnier informe qu'il s'agit de réaliser des secteurs afin d'améliorer les recherches de fuite.

La communauté de communes a prévu 3 compteurs sur Les Corvées les Yys

La Courgibéterie

Le Petit Gué

Carrefour rue du Soleil Levant et Rue du Perche et de la Beauce.

Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal valide, à l'unanimité, la convention constitutive de délégation de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de la sectorisation des réseaux de distribution de sectorisation, autorise M le Maire à signer cette convention et autorise M le Maire à contracter un prêt pour le paiement de ces travaux.

SCHEMA DIRECTEUR EAU

M Betoulle demande ce que c'est. M Monnier informe que c'est une étude qui fait l'état des lieux des 22 communes de la communauté de communes en matière de production et distribution de l'Eau. Après avoir entendu cet exposé, le conseil, par 5 voix pour et 1 abstention, autorise à la majorité M le Maire à signer la convention.

TRANSFERT DE LA COMPETENCE EAU -ASSAINISSEMENT ET DEFENSE EXTERIEUR CONTRE L'INCENDIE

M le Maire revient sur le conseil communautaire du 06 mai 2025 où les communes se sont prononcées sur le transfert de la compétence EAU. Celui-ci a été voté à la majorité, avec 2 voix contre et 2 voix qui se sont abstenues donc la sienne. Il explique au conseil qu'au vu des lourds travaux à venir et surtout au manque de soutien des agences de l'eau si les communes sont seules à monter des dossiers de subvention, sa réflexion a évolué.

M Le Dorlot demande des explications sur le courrier de M le Président de la Communauté de Communes qu'il ne trouve pas très clair- La régie est-elle maintenue ? M le Maire répond que oui, 2 systèmes seront mis en place :

Une régie au sud : les Corvées les Yys-Champrond en Gâtine-Happonvilliers-Nonvilliers-Grandhous-Combres-Saintigny-Marolles.

Une délégation de service public au nord – toutes les 15 autres communes de la Communauté de Communes Terres de Perche.

M Betoulle demande comment la régie va fonctionner avant de voter.

M le Maire informe qu'il a eu 3 réunions sur le sujet :

Concernant le ou les prestataire(s), les communes peuvent garder les entreprises avec lesquelles elles ont l'habitude de travailler. Toutefois un cahier des charges commun à toutes les communes de la régie sera fourni aux prestataires et ils auront l'obligation de s'y conformer.

M Betoulle souligne que cela peut nuire aux finances, il serait plus judicieux de faire un marché pour les 7 communes, cela permet de faire baisser les prix.

Concernant le personnel, M le Maire informe que la régie a besoin de 4 personnes à temps complet pour permettre les permanences et les astreintes du week-end. La commune de Saintigny transfèrera un personnel à temps plein ainsi qu'un véhicule, la commune de Champrond en Gâtine transférera un temps plein, la commune de Combres un temps plein et demi et la régie fera une embauche à temps plein. Ces 4 personnes feront 2 permanences par mois pour un forfait de 159€ la semaine avec un téléphone dédié.

Concernant la commune, l'employé communal fera les relevés de compteur, la commune percevra le remboursement des heures, avec les charges, de la part de la communauté de communes pour les heures effectuées.

M le Maire informe qu'il y a deux propositions de locaux, un à Saintigny de 200m² et l'autre à Champrond en Gâtine de 400m²

M Le Dorlot demande si le local sera loué à la Communauté de communes et si le véhicule sera à l'essence ou à l'électrique. Le véhicule est à l'essence, pas d'électrique car trop cher et oui les locaux seront loués.

M le Maire informe que la régie récupérera la supervision de Saintigny (système de pilotage du réseau).

M le Maire signale qu'à ce jour le budget de fonctionnement n'est pas finalisé, d'autant plus qu'il faut que toutes les communes possèdent le même modèle de pompe.

M le Maire stipule encore que le château d'eau s'est très fortement détérioré en 4 mois, les techniciens pensent qu'il ne passera pas l'hiver. Un diagnostic pour le chiffrage des travaux est en cours de réalisation, il servira pour les demandes de subvention qui ne seront, malheureusement, pas possible de solliciter avant 2026, voire 2027, suite au blocage de subvention des agences de l'eau (problème de trésorerie).

Me Michel demande si en cas de fermeture du château d'eau, la commune utilisera l'eau de Champrond en Gâtine, réponse oui.

M le Maire informe que l'employé communal pourra être amené à réaliser des petites réparations, M Betoulle insiste sur le fait de faire une facture avec les charges comprises.

Après avoir délibéré le conseil municipal se positionne sur le transfert de la compétence EAU -ASSAINISSEMENT et DEFENSE INCENDIE EXTERIEURE

Pour 5 voix Abstention 1 voix

Devis recherche de Fuite

M le Maire présente au conseil un devis pour effectuer des recherches de fuite de 617€ de l'entreprise SUEZ.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité, M Michel trouve que le tarif est très correct.

Délibération Répartition des sièges de l'organe délibérant de la Communauté de Communes

M le Maire présente la circulaire préfectorale DCRL-BLE-2025085-0001 du 26 mars 2025 portant sur la recomposition de l'organe délibérant des EPCI l'année précédant celle du renouvellement général des conseil municipaux.

La commune garde le nombre de 1 représentant.

Après en délibéré, le conseil municipal, valide à l'unanimité, l'accord local présenté.

Vide-Greniers

Mme Nanteuil informe que le bilan n'est pas fait car la commune n'a pas reçu toutes les factures.

14 Juillet

Le conseil valide le programme suivant :

Concours de pêche le matin et repas le midi suivi d'un après-midi récréatif.

Le concours de pêche est réservé aux habitants de la commune et il est gratuit. M Bournissien ayant argumenté que si le concours est ouvert à tous, il faut faire un tarif.

Le prix du repas est arrêté à 12€ et gratuit pour les enfants de moins de 10 ans.

Le repas sera soit au Panama soit à la salle des fêtes selon la météo

Création de poste

M le Maire a proposé Mme Prelle, secrétaire à Champrond en Gâtine, de compléter le poste vacant de la secrétaire de mairie de la commune. Mme Prelle, suite à la prise de compétence de l'eau par la communauté de commune à 9 heures de libre. Suite à l'accord de Mme Prelle pour venir à la mairie de Les Corvées Les Yys, la mairie de Champrond en Gâtine propose une convention de mise à disposition plutôt qu'une création de poste pour 9h. En espèce Mme Prelle sera payée par la mairie de Champrond en Gâtine et la commune de Les Corvées les Yys remboursera la commune de Champrond. La convention sera établie pour une durée de 3 ans.

M Betouille souligne l'importance de la communication entre les 2 mairies, notamment pour les congés des agents.

Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal valide à l'unanimité la convention de mise à disposition de Mme Prelle par la mairie de Champrond en Gâtine et autorise M le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Demande d'un administré

M le Maire présente la demande d'un administré qui souhaite acheter un bout de terrain jouxtant leur maison. L'installation de l'assainissement ayant été fait sur ce bout de terrain.

M Betouille pense que c'est une aberration d'avoir un assainissement sur le domaine public, il faut donc leur vendre uniquement cette partie. M Le Dorlot a fait 2 options, mais la première ne le satisfait pas car elle empiète trop sur la vue de l'église, la seconde correspond à la vente de la superficie de l'emprise au sol de la fosse et une bande devant la maison avec interdiction de toutes clôtures, sauf celle avec des rosiers arbuste afin de préserver la vue.

M Betouille demande l'avis des domaines.

A l'unanimité le conseil valide la vente mais avec obligation de suivre le cahier des charges

Demande de Subventions

M le Maire présente des demandes de subventions

Mme Danjou pour sa participation au Rallye des Gazelles. M le Maire donne lecture de sa demande, après délibération, le conseil passe au vote

Pour 0 Contre 4 Abstention 2.

Le conseil municipal par 4 voix contre n'attribue pas de subventions.

Demande de la Cédille :

M le Maire donne lecture de la demande de subvention de l'association La Cédille, après avoir délibéré le conseil décide à l'unanimité d'allouer la somme de 250€.

Le conseil propose aussi d'allouer la même somme pour l'association Notre Patrimoine.

Questions diverses

Prix du tarif EDF lors de la location de la salle

M le Maire informe que la commune paye 0.19ct le KW/Heure, or la commune facture 0.30ct lors des locations de la salle des fêtes, il demande que le tarif soit réajusté. Après délibération, le conseil municipal opte, à l'unanimité, pour le tarif de 0.20 cts le KW.

M le Maire informe que le problème de surconsommation vient des dalles mais l'électricien n'a pas encore trouvé la panne.

Déclassement de l'église des Yys

M le Maire donne lecture de la réponse de la DRAC concernant la possibilité de déclasser l'église des Yys. En espèce il se propose de venir sur site et voir comment la consolider. La DRAC n'ayant pas répondu à la question, celle-ci a été renvoyée : Peut-on déclasser ou désinscrire un bâtiment.

Champs communal

M le Maire demande aux conseillers le devenir du champ communal, après discussion le conseil a décidé de vendre le champ au locataire. De ce fait le conseil, à l'unanimité, mandate le maire pour contacter le locataire et lui proposer la vente.

Poubelles Salle des Fêtes : M le Maire informe que le dépôt sauvage auprès des poubelles de la salle des fêtes continue

Bruit Salle des Fêtes, M le Maire déplore, encore une fois, les nuisances sonores lors des fêtes privées dans la salle des fêtes, les occupants mettent la musique trop forte, voire tire des feux d'artifice en pleine nuit. La gendarmerie s'est déplacée par deux fois le 08 juin. Il est donc proposé d'équiper la salle d'un système pour couper le son.

Remboursement de frais M le Maire présente une facture pour l'achat de la bière pour le vide grenier. M le Maire a déboursé la somme de 170€ et il sollicite le remboursement. Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal à l'unanimité décide de rembourser la somme de 170€ à M le Maire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h37

Le

Le Maire,

Le secrétaire de séance,

David MONNIER

Jérôme BETOULLE